

2019

# RAPPORT ANNUEL

Service Public de l'Eau Potable



**SIAEPA**  
**du Cubzadais Fronsadais**

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais  
[www.siaepa-cf33.fr](http://www.siaepa-cf33.fr)

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS INHÉRENTES AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE RÉALISÉES :

- PAR SOGEDO
- PAR LE S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

AU COURS DE L'ANNÉE 2019.

Les services délégués à SOGEDO sont :

- Production, Traitement et Distribution publique d'Eau Potable
- Entretien, Réparations des matériels et des réseaux
- Facturation et Encaissement des redevances

Type de Contrat :	AFFERMAGE EAU
Date de signature par la Collectivité :	19 décembre 2008
Date de visa de la Préfecture :	23 décembre 2008
Date d'effet :	01 janvier 2009
Date d'échéance :	31 décembre 2020
<b>Avenant n°1</b>	<b>Intégration de la station de production de Salignac</b>
Date de signature par la Collectivité :	16 Novembre 2010
Date de visa de la Préfecture :	19 Novembre 2010
Date d'effet :	21 Décembre 2010
Date d'échéance :	31 décembre 2020

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LES CHIFFRES DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LES ABONNES</b> .....	<b>7</b>
2.1	Détail des abonnés au 31/12/2019.....	7
2.2	Traitement des demandes .....	8
<b>3</b>	<b>PRODUCTION ET RENDEMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>3.1</b>	<b>Volumes</b> .....	<b>9</b>
3.1.1	Volumes prélevés.....	9
3.1.2	Volumes produits.....	10
3.1.3	Volumes consommés comptabilisés.....	10
3.1.4	Volumes consommés autorisés non comptés .....	11
3.1.5	Volumes par abonnés/habitants.....	11
<b>3.2</b>	<b>Rendement</b> .....	<b>12</b>
3.2.1	Rendement primaire.....	12
3.2.2	Décret n°2012-97 du 27 janvier 2021 .....	12
<b>3.3</b>	<b>Suivi des indicateurs</b> .....	<b>13</b>
3.3.1	Protection de la ressource .....	13
3.3.2	Connaissance des réseaux .....	14
3.3.3	Sectorisation .....	15
<b>3.4</b>	<b>Suivi des consommables</b> .....	<b>16</b>
3.4.1	Consommation énergétique .....	16
3.4.2	Produits de traitement.....	16
<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS ET TRAVAUX</b> .....	<b>17</b>
<b>4.1</b>	<b>Interventions SOGEDO</b> .....	<b>17</b>
4.1.1	Suivi de la ressource .....	17
4.1.2	Renouvellement des branchements et des compteurs .....	17
4.1.3	Nettoyage des réservoirs .....	18
4.1.4	Opérations de renouvellement.....	18
4.1.5	Interruptions de service .....	19
4.1.6	Recherche de fuite.....	19
<b>4.2</b>	<b>Travaux SIAEPA</b> .....	<b>20</b>
4.2.1	Renouvellement des réseaux.....	20
4.2.2	Extensions de réseaux.....	20
4.2.3	Autres travaux.....	20
4.2.4	Bilan des interventions de l'année.....	21
<b>5</b>	<b>QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>22</b>
<b>5.1</b>	<b>Qualité bactériologique</b> .....	<b>22</b>
5.1.1	Réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS.....	23
5.1.2	Réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO .....	23
<b>5.2</b>	<b>Qualité physico-chimique</b> .....	<b>24</b>
5.2.1	Réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS.....	24
5.2.2	Réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO .....	24
<b>5.3</b>	<b>Synthèse générale de la qualité de l'eau distribuée</b> .....	<b>25</b>

5.4	Branchements en plomb.....	25
<b>6</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU.....</b>	<b>26</b>
<b>6.1</b>	<b>Prix de l'eau .....</b>	<b>26</b>
6.1.1	Les modalités de tarification.....	26
6.1.2	Le prix de l'eau.....	26
6.1.3	Présentation d'une facture .....	27
<b>6.2</b>	<b>Facturation .....</b>	<b>28</b>
6.2.1	Taux d'impayés .....	28
6.2.2	Gestion des abonnés.....	28
6.2.3	Taux de réclamations.....	29
6.2.4	Ecrêtements et dégrèvements.....	29
<b>6.3</b>	<b>Redevances AEAG .....</b>	<b>29</b>
<b>7</b>	<b>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....</b>	<b>30</b>
<b>7.1</b>	<b>Etat de la dette.....</b>	<b>30</b>
7.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt .....	30
7.1.2	Durée d'extinction de la dette .....	30

## Introduction

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS-FRONSADAIS assure la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical, soit 32 communes.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable,
- l'entretien, les réparations des matériels et des réseaux,
- la facturation et l'encaissement des redevances.

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'Eau Potable a été renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 :

- La prime fixe annuelle est de **12,00 € H.T.**
- Le prix au m3 est de 0,38 € H.T

Par délibération n°2014/55 en date du 12 décembre 2014 le prix au m3 est passé à **0,41 € H.T.** au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour tenir compte des projets d'investissement.

Ce prix est maintenu au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# 1 LES CHIFFRES DE L'ANNEE

SYNTHESE			2018	2019	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	93.6%	93.6%	-
	Indice sectorisation	%	100%	100%	-
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	-	90	100	11.11%
	Linéaire de réseau	km	807.73	810.34	+0.32%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	-
	Nombre de réparations de conduites	-	195	142	-27.18%
	Nombre d'interventions sur branchements	-	302	238	-21.19%
	Volumes produits (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m <sup>3</sup> /an	3 308 350	3 322 449	+0.43%
	Volumes consommés comptabilisés (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m <sup>3</sup> /an	2 634 147	2 787 364	+5.82%
	Rendement du réseau de distribution (ONEMA)	%	80.72%	84.9%	+5.18%
	Indice linéaire de pertes en eau	m <sup>3</sup> /j/km	2.15	1.71	-20.81%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur les 5 dernières années)	%	0.77%	0.47%	-43.56%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	100	99	-1%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	100	100	-
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	8.41	7.65	-8.99%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	23 206	23 799	+2.56%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.28	2.73	+16.8%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	0.56	0.84	+50%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	1	-
	Prix (*) de l'eau pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/m <sup>3</sup>	1.690	1.718	+1.7%

(\*) le prix tient compte de la part SIAEPA (fixe et variable), de la part SOGEDO (fixe et variable) et des redevances AEAG.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2019
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	51 236
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>	SOGEDO / Collectivité	1.718
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	99
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	84.9
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /j/km	SOGEDO	0.11
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m <sup>3</sup> /j/km	SOGEDO	1.694
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.47%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	93.6
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m <sup>3</sup> facturé	SOGEDO	0.013
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	7.65
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.73
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.84

## 2 LES ABONNES

### 2.1 DETAIL DES ABONNES AU 31/12/2019

COMMUNES	Population	Abonnés 2018	ABONNES 2019				Evolution 2018/2019 %
			Comm.	Domest.	TOTAL	Dont sup 500m3/an	
Asques	469	225	6	221	227	1	0.89
Val de Virvée	3519	1516	10	1517	1527	6	0.73
Cadillac en Fronsadais	1264	578	3	588	591	3	2.25
Cavignac	2080	922	9	961	970	11	5.21
Cézac	2604	1025	6	1022	1028	2	0.29
Cubnezais	1524	656	4	703	707	1	7.77
Cubzac les Ponts	2491	1133	3	1148	1151	5	1.59
Fronsac	1187	562	7	556	563	12	0.18
Galgon	3065	1428	10	1473	1483	7	3.85
Gauriaguet	1297	547	3	575	578	2	5.67
La Lande de Fronsac	2436	1049	5	1067	1072	4	2.19
La Rivière	424	190	4	186	190	2	0.00
Lugon et l'île du Carney	1304	629	2	632	634	4	0.79
Marsas	1226	486	5	490	495	2	1.85
Mouillac	97	37	1	40	41	2	10.81
Périssac	1215	526	3	526	529	1	0.57
Peujard	2200	855	5	865	870	6	1.75
Saillans	407	194	2	191	193	3	-0.52
St Aignan	216	120	3	115	118	1	-1.67
St André de Cubzac	11627	5427	48	5578	5626	49	3.67
St Genès de Fronsac	802	334	1	355	356	1	6.59
St Germain la Rivière	391	172	5	169	174	2	1.16
St Gervais	1896	762	4	779	783	4	2.76
St Laurent d'Arce	1474	614	3	624	627	1	2.12
St Michel de Fronsac	526	257	4	254	258	3	0.39
St Romain la Virvée	897	390	3	394	397	1	1.79
Tarnes	333	127	2	126	128	0	0.79
Vérac	937	386	9	376	385	4	-0.26
Villegouge	1286	579	8	587	595	1	2.76
Virzac	1117	473	3	486	489	4	3.38
Marcenais	790	353	1	358	359	2	1.70
Prignac et Marcamps	1408	654	5	650	655	5	0.15
<b>TOTAUX</b>	<b>52 509</b>	<b>23 206</b>	<b>187</b>	<b>23 612</b>	<b>23 799</b>	<b>152</b>	<b>2.56</b>



## 2.2 TRAITEMENT DES DEMANDES

IP Indice de performance	Nature	2018	2019
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100 %	100 %
IP2 :	Proportion de lettre d'attente	0	0
IP3 :	Réclamations	-	-
	<b>A Service de l'eau</b>		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	0	3
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	2	0
	A 4-1 Manque de pression	1	1
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	3	4
	<b>C Travaux</b>		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	1	0
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	<b>D Service relations commerciales</b>		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	2	6
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	57	5
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	3	0
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100 %	100 %
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95 %	95 %
IP6 :	Existence d'engagements envers le client	-	-
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

## 3 PRODUCTION ET RENDEMENT

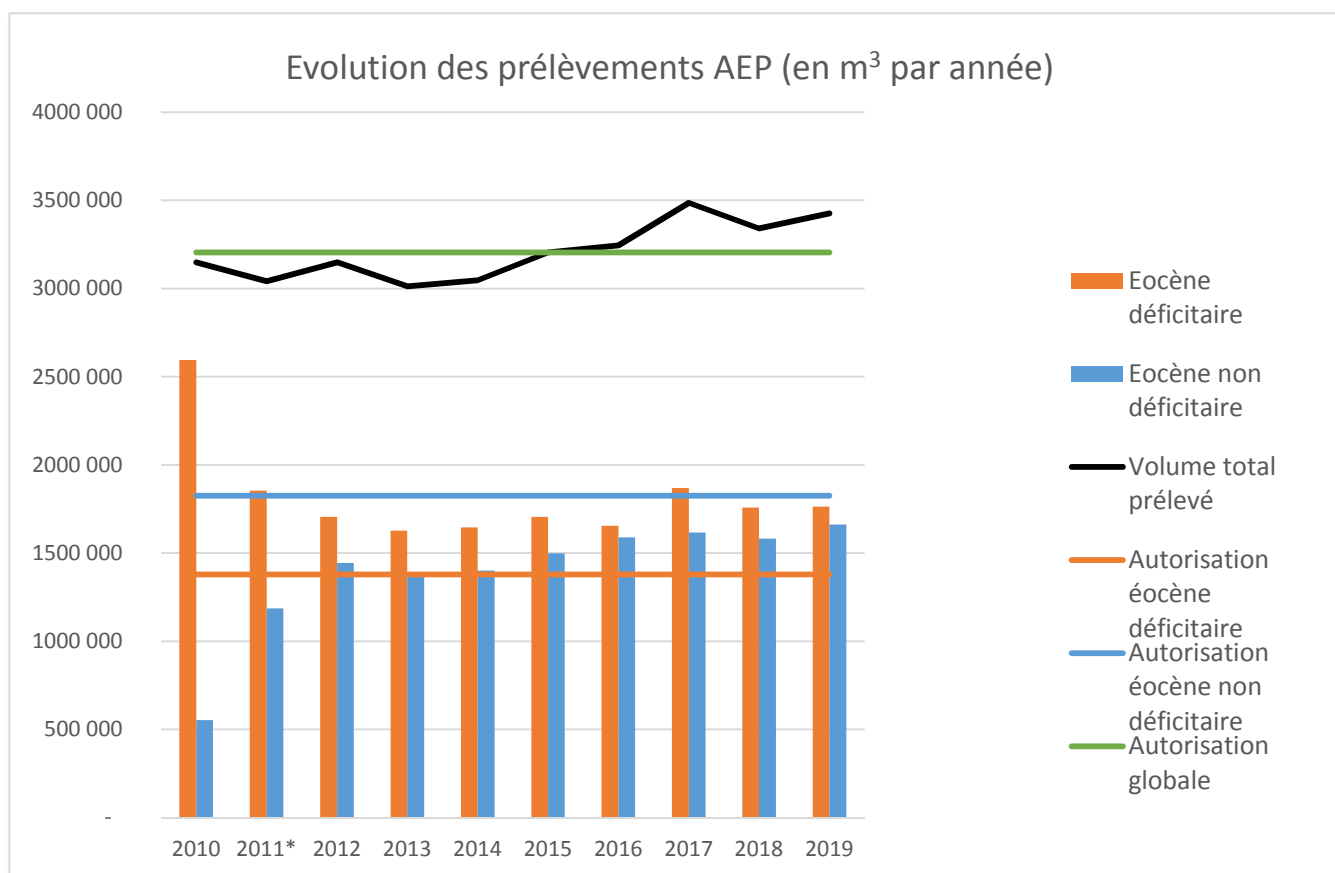
### 3.1 VOLUMES

#### 3.1.1 VOLUMES PRELEVES

Les volumes prélevés par les forages des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Prélèvement global	2017	2018	2019	Evolution
Forage les Billaux	1 107 042	969 575	<b>1 002 032</b>	<b>+3.3%</b>
Forage de Salignac	1 043 922	1 005 424	<b>1 073 531</b>	<b>+6.8%</b>
Forage de Doret	762 370	788 090	<b>762 148</b>	<b>-3.3%</b>
Forage de la Brauge	573 245	577 812	<b>588 666</b>	<b>+1.9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 486 579</b>	<b>3 340 901</b>	<b>3 426 377</b>	<b>+2.6%</b>

Le graphique présenté ci-dessous montre que la mise en service de la station de SALIGNAC puis du réservoir de MARCENAI ont permis de rééquilibrer les prélèvements de chaque nappe.



En 2019, l'augmentation des volumes prélevés est intervenue essentiellement sur la ressource Nord, non déficitaire, en application des préconisations du SAGE Nappes Profondes.

### 3.1.2 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Comparaison sur l'année de « facturation »

Production globale	2017 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>	2019 <sup>(3)</sup>	Evolution
Station les Billaux	1 037 745	979 435	<b>970 285</b>	<b>-0.90%</b>
Station de Salignac	1 060 565	1 014 406	<b>1 059 839</b>	<b>+4.48%</b>
Station de Doret	760 885	775 618	<b>735 658</b>	<b>-5.15%</b>
Station de la Brauge	544 007	538 891	<b>556 667</b>	<b>+3.30%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 403 202</b>	<b>3 308 350</b>	<b>3 322 449</b>	<b>+0.43%</b>

Les valeurs indiquées par colonne correspondent aux volumes produits sur la période :

<sup>(1)</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017

<sup>(2)</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018

<sup>(3)</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019

Comparaison sur l'année civile

Production globale	2017	2018	2019	Evolution
Station les Billaux	1 087 377	957 575	<b>993 961</b>	<b>+3.80%</b>
Station de Salignac	1 036 193	1 005 997	<b>1 073 054</b>	<b>+6.67%</b>
Station de Doret	761 825	774 619	<b>702 268</b>	<b>-9.34%</b>
Station de la Brauge	545 658	543 939	<b>554 090</b>	<b>+1.87%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 431 053</b>	<b>3 282 130</b>	<b>3 323 373</b>	<b>+1.27%</b>

### 3.1.3 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES

Facturation	2017	2018	2019	Evolution
Facturation eau potable	2 685 994	2 634 147	2 787 364	-1.93%
<b>TOTAL</b>	<b>2 685 994</b>	<b>2 634 147</b>	<b>2 787 364</b>	<b>-1.93%</b>

A rendement constant, le volume consommé comptabilisé sur l'année 2019 représenterait **2 821 543 m<sup>3</sup>**.

### 3.1.4 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

L'évolution des volumes non comptés caractéristiques du service sont présentées ci-dessous :

#### Volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m <sup>3</sup> )
Analyseur de pH	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1	6 800
Purge de conduites	Nombre de purges	30	383	11 490
Désinfection après travaux	Nombre d'opération V variable selon chantier		7	1 680
Désinfection après travaux lotissements		35	10	350
Purges secteur Les Billaux (accumulation de Fer)	Volume utilisé			2 500
<b>TOTAL</b>				<b>27 020</b>

#### Volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m <sup>3</sup> )
Par SDIS ou SOGEDO	Nombre de poteaux	10	656	6 560
<b>TOTAL</b>				<b>6 560</b>

### 3.1.5 VOLUMES PAR ABONNES/HABITANTS

Indicateurs complémentaires :

Volume prélevé par abonné = 144 m<sup>3</sup>/ab/an

Volume prélevé par habitant = **66 m<sup>3</sup>/hab/an**

Volume consommé par abonné = **117 m<sup>3</sup>/ab/an**

Volume consommé par habitant = 53,6 m<sup>3</sup>/hab/an

## 3.2 RENDEMENT

### 3.2.1 RENDEMENT PRIMAIRE

RENDEMENT	2017	2018	2019	Evolution
<b>Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)</b>	<b>80.2</b>	<b>80.72</b>	<b>84.9</b>	<b>+5.18%</b>
Rendement primaire du réseau d'eau potable	78.9	79.6	83.9	+5.40%
Volume des pertes d'eau	672 373	637 608	501 505	-21.35%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	9.27	9.02	9.41	+4.32%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	2.28	2.15	1.71	-20.81%

La CLE retient une nouvelle grille d'appréciation de l'ILP :

Niveau de perte faible	$ILP \leq 0.08 \times D$
Niveau de perte modéré	$0.08 \times D \leq ILP \leq 0.15 \times D$
Niveau de perte élevé	$0.15 \times D \leq ILP \leq 0.29 \times D$
Niveau de perte très élevé	$0.29 \times D < ILP$

Avec  $D$  = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc  $D = 23\,799 / 811.55 = 29.33$

De ce fait, l'ILP référence est de  $0.08 \times 29.33 = 2.35$

L'ILP calculé est de 1.71. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte modéré**.

### 3.2.2 DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012

Le décret n°212-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

## Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 %. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :

- Un terme fixe égal à 65% ;
- Une part variable correspondant à 1/5 de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

**NB : l'indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / au linéaire de réseau, hors branchements

Cependant, le syndicat remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**.

Ces deux facteurs sont :

- La ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux (SAGE Nappes Profondes).
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m<sup>3</sup> par an.

De ce fait, le **rendement décret** = 70% + (0,2 x 9,41) = **71,8 %**

Ainsi le rendement du service est **supérieur au** seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai est en conformité avec le décret n°212-97 du 27 janvier 2012.

*En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'action n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

SOGEDO poursuit ses efforts pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité à la recherche de fuite. Dès qu'une fuite est détectée, la réparation est programmée et exécutée.

## 3.3 SUIVI DES INDICATEURS

### 3.3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE

Tableau de détail du barème :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action 20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % : Dossier déposé en préfecture 60 % : Arrêté préfectoral signé 80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre 100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2017
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
<b>Ensemble des ressources (*)</b>	<b>93.6%</b>

(\*) Pondération par Unité de Gestion (donnée ARS).

### 3.3.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX

Tableau de détail du barème :

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
<b><u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u></b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
<b><u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u></b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0

+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>100</b>

Depuis 2014, la date de pose de chaque tronçon a été identifiée avec précision à partir des archives.

### 3.3.3 SECTORISATION

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégué.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2017	2018	2019	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	60%	100%	<b>100 %</b>	-

L'atteinte des 100% n'est validée que lorsque les données de sectorisation sont fournies sur plus de 90% de l'année.



### 3.4 SUIVI DES CONSOMMABLES

#### 3.4.1 CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation électrique (kWh/an)	2017	2018	2019	Evolution
Station les Billaux	760 806	707 674	787 624	11.30%
Station de Doret	518 782	475 904	444 618	-6.57%
Station la Brauge	461 809	452 492	459 129	1.47%
Station Salignac	743 498	688 096	775 151	12.65%
Débitmètre Saillans	-605	83	93	12.05%
Débitmètre St Romain la Virvée	3	5	292	5740%
Débitmètre Vérac	-8	10	29	190%
Débitmètre St Gervais	-7	7	14	100%
Débitmètre Cézac	100	86	90	4.65%
Réservoir St Aignan et débitmètre	417	525	332	-36.76%
Réservoir Montalon	1208	-1 431	32	-102.24%
Réservoir Cavignac	110	73	91	24.66%
Réservoir Marcenais	8505	10 455	2 933	-71.95%
<b>TOTAL</b>	<b>2 494 618</b>	<b>2 333 979</b>	<b>2 470 428</b>	<b>5.85%</b>

Les variations sont expliquées par SOGEDO par des modifications de tarif de facturation qui étaient anciennement basées sur des estimations et qui ont fait l'objet d'une régularisation entre 2018 et 2019.

#### 3.4.2 PRODUITS DE TRAITEMENT

Produits traitement (en kg / an)	2017	2018	2019	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	600	490	441	-10.00%
Chlore gazeux (Doret)	300	294	343	16.67%
Chlore gazeux (Peujard)	200	196	245	25.00%
Chlore gazeux (Salignac)	350	392	441	12.50%
Neutralite (Doret)	56 000	39 500	75 068	90.05%
Neutralite (Peujard)	15 000	24 000	59 229	146.79%
Neutralite (Salignac)	106 900	107 500	114 703	6.70%

---

## 4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

---

### 4.1 INTERVENTIONS SOGEDO

#### 4.1.1 SUIVI DE LA RESSOURCE

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution quotidienne du niveau d'eau dans les forages.

	2018			2019		
	Statique	Dynamique	Débit m3/h	Statique	Dynamique	Débit m3/h
Billaux F4	5.12	12.08	200	5.09	12.96	200
Doret	6.18	9.67	160	6.8	9.8	160
Peujard	32.86	36.8	100	32.1	36.9	100
Salignac	47.42	61.22	150	47.7	62.2	150

Les forages sont équipés depuis la fin de l'année 2014 avec des sondes de mesure en continu des niveaux piézométriques.

Les mesures ont fait l'objet d'un recalage en 2019.

#### 4.1.2 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS ET DES COMPTEURS

Renouvellement	2017	2018	2019	Evolution
Branchements par Sogedo	35	38	<b>32</b>	<b>-15.79%</b>
Compteurs DN15	863	1 126	<b>1 262</b>	<b>12.08%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>898</b>	<b>1 164</b>	<b>1 294</b>	<b>11.17%</b>

Depuis l'année 2014, les interventions de renouvellement de compteurs sont réalisées à l'aide d'un smartphone équipé d'une application spécifique.

Avant chaque intervention, un courrier est dorénavant envoyé aux abonnés pour les informer de l'arrivée de l'exploitant et les sensibiliser sur l'accessibilité de leur compteur. Si le compteur n'est pas accessible ou que l'abonné souhaite être présent le jour du renouvellement, l'abonné peut contacter l'agence SOGEDO de Saint André de Cubzac afin de fixer un rendez-vous.

Grâce à l'application spécifique, les démarches administratives sont réduites car c'est l'agent qui saisit directement sur le smartphone les informations du nouveau compteur et prend une photo du compteur avant démontage pour conserver une trace de l'index en cas de litige.

### 4.1.3 NETTOYAGE DES RESERVOIRS

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage	Observations
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	14/05/2019	
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	22/05/2019	-
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	10/04/2019	
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	oui	2	16/05/2019	Reprise étanchéité décembre 2019
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	10/12/2019	-
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	21/05/2019	-
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	09/04/2019	-
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	18/05/2019	-

### 4.1.4 OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond aux remplacements des matériels obsolètes ou défectueux concernant les ouvrages de production et de distribution. Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO.

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
Salignac	Remplacement du filtre harmonique du variateur	Programme	2 760€
Les Billaux	Remplacement et optimisation du fonctionnement des vannes de pilotage de la deferrisation	Programme	3 945€
Débitmètre Q11	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS alimenté	Garantie	1 855€
Débitmètre Q21	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS alimenté	Garantie	3 600€
		<b>TOTAL</b>	<b>12 160 €</b>

#### 4.1.5 INTERRUPTIONS DE SERVICE

Interruption de service	2018	2019	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	13	17	30.77%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	6	12	100%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	189	170	-10.05%
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
<b>Total interruptions de service non programmées</b>	<b>195</b>	<b>182</b>	<b>-6.67%</b>
Abonnés desservis	23 206	23 799	2.56%
<b>Taux d'interruptions de service non programmées</b>	<b>8.4</b>	<b>7.65</b>	<b>-8.99%</b>

Pour toutes les interruptions programmées, une diffusion à l'ensemble des abonnés concernés a été réalisée :

- Soit par parution dans la presse locale,
- Soit par avertissements dans les boîtes aux lettres.

Les autres interruptions sont liées à des incidents sur le réseau de distribution. La coupure d'eau est réalisée le temps d'effectuer la réparation.

#### 4.1.6 RECHERCHE DE FUITE

Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2017	2018	2019	Evolution
Linéaire inspecté (km)	681	645	584	-9.46%
Nombre de fuites détectées	99	86	88	-13.1%

## 4.2 TRAVAUX SIAEPA

### 4.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

L'ensemble travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2018 est présenté ci-après :

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Linéaire (ml)
Cézac - Lieu-dit Sabourin	Ø 125 PVC	410 ml
Cubnezais - Route Napoléon	Ø 90 PVC	98 ml
Lugon - Avenue Jean Jaurès	Ø 75 PVC	305 ml
Périssac - Le Bourg Sidi Brahim	Ø 110 PVC	1 275 ml
St André de Cubzac - Route de Saint Romain	Ø 63 PVC	160 ml
<b>TOTAL</b>		<b>2 248 ml</b>

### 4.2.2 EXTENSIONS DE RESEAUX

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Linéaire (ml)
Aubie et Espessas - Rue d'Espessas	Ø 50 pehd	160 ml
<b>TOTAL</b>		<b>160 ml</b>

### 4.2.3 AUTRES TRAVAUX

Autres nouveaux réseaux		Linéaire (ml)
Lotissement Cubnezais - Les Vieilles Vignes	Ø 63 PVC	113 ml
Lotissement Galgon – Champs de Beaumont	Ø 110 PVC et Ø 63 PVC	15 ml et 155 ml
Lotissement Gauriaguet – Allées de la Fontaine	Ø 63 PVC	136 ml
Lotissement La Lande – Allées de Georges	Ø 110 Ø 140 et Ø 63 PVC	3 ml, 327 ml et 337 ml
Lotissement Peujard – Les Mimosas	Ø 110 et Ø 63 PVC	2 ml et 85 ml
Lotissement St André – Hameau du Granger	Ø 63 PVC	70 ml
Lotissement St André – Avenue Jules Ferry	Ø 63 PVC	120 ml
Lotissement St Genès – L'Ecrin	Ø 63 PVC	106 ml
Lotissement Vérac – Les Jasmins	Ø 110 Ø 125 et Ø 63 PVC	10 ml 71 ml et 263 ml
Lotissement Asques – Saint Martin Ouest	Ø 50 Ctflex	23 ml
Lotissement Cubnezais – Domaine de Marengo	Ø 110 et Ø 63	11 ml et 245 ml
Lotissement Gauriaguet – Clos de Chabanet	Ø 50 PVC	136 ml
St André – ZAC Aquitaine	Ø 140 et Ø 110 PVC	6 ml et 14 ml
Lotissement St André – Les Places	Ø63 PVC	65 ml
Lotissement St Gervais – Allée du Parc	Ø 63 PVC	42 ml

Lotissement St Gervais – Le Clos de la Lande	Ø 63 PVC	175 ml
Lotissement Salignac – Chemin des Renardières	Ø 40 pehd	37 ml
Lotissement Salignac – Chemin de l’Oligeaie	Ø 40 pehd	43 ml
Lotissement Tarnès – Route de Vérac	Ø 63 PVC	3 ml
<b>TOTAL</b>		<b>2 613</b>

#### 4.2.4 BILAN DES INTERVENTIONS DE L’ANNEE

Le taux moyen de renouvellement annuel du réseau est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de conduites renouvelées sur 5 ans par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2018	2019
<b>Renouvellement de branchements (nb)</b>	38	32
Extensions de réseaux (km)	3.423	2.613
Renouvellement de réseaux (km)	6.830	2.248

Tableau récapitulatif des données des 5 dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne sur 5 ans
Extension (ml)	4 603	607	3 624	3 423	2 613	0.37 %
Renouvellement (ml)	3 549	2 138	3 891	6 830	2 248	0.46%

Indicateurs des réseaux de distribution	2018	2019
<b>Linéaire total du réseau de distribution (km)</b>	<b>807.73</b>	<b>810.34</b>
<b>Taux moyen d'extension du réseau (%)</b>	<b>0.38 %</b>	<b>0.37 %</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau (%)</b>	<b>0.77 %</b>	<b>0.46 %</b>

Le taux de renouvellement en forte baisse car l’année 2014 durant laquelle les travaux de renouvellement ont été très importants en raison du passage de la LGV n’est plus prise en compte dans le calcul (sur 5 ans).

#### **POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS**

##### Opérations réceptionnées :

Le renouvellement de 2,248 km de réseau a été réceptionné en 2019, représentant 0,3 % du linéaire total pour un montant de dépenses de 650.000 € HT.

##### Opérations engagées :

Les opérations engagées en 2019 représentent 2,4 km de renouvellement, soit 0,3 % du linéaire total pour un montant de dépenses de 735.000 € HT.

**L’analyse des valeurs montre la continuité de l’action du SIAEPA dans le renouvellement des canalisations.**

## 5 QUALITE DE L'EAU

Cette synthèse est élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS et des résultats de l'autocontrôle analytique réalisé par SOGEDO.

L'ensemble des analyses est effectué par un Laboratoire Agréé, à tous les stades de l'alimentation :

- la ressource
- la production
- le réseau

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	Pont de Girard 2	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	2	0
Ressource	Le Doret 2	1	0
Ressource	La Brauge	1	0
Ressource	Salignac les Nauves	2	0
Production	Station La Brauge	5	12
Production	Station Le Doret	8	11
Production	Station Les Billaux	7	10
Production	Salignac Les Nauves	6	11
Distribution	Chez les abonnés	106	59
<b>TOTAL</b>		<b>138</b>	<b>103</b>

### 5.1 QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

### 5.1.1 REALISEES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE ARS

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Pont de Girard 2	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	1	0	0
Ressource	Le Doret 2	0	0	0
Ressource	La Brauge	0	0	0
Ressource	Salignac Les Nauves	6	0	0
Production	Station La Brauge	0	0	0
Production	Station Le Doret	8	0	0
Production	Station Les Billaux	7	0	0
Production	Salignac Les Nauves	6	0	0
Distribution	Chez les abonnés	99	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>127</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 16/09/2019 à SAINT ANDRE DE CUBZAC – non confirmée par la contre analyse.

### 5.1.2 REALISEES DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE SOGEDO

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Pont de Girard 2	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	0	0	0
Ressource	Le Doret 1	0	0	0
Ressource	Le Doret 2	0	0	0
Ressource	La Brauge	0	0	0
Production	Station La Brauge	12	0	2
Production	Station Le Doret	11	1	1
Production	Station Les Billaux	10	0	0
Production	Salignac Les Nauves	11	0	1
Distribution	Chez les abonnés	39	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>83</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Détail des dépassements des limites de qualité bactériologique :

- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 16/09/2019 à VERAC – non confirmée par la contre analyse du 19/09/2019
- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 12/12/2019 à SAINT ANDRE DE CUBZAC – non confirmée par la contre analyse du 19/12/2019



## 5.2 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

### 5.2.1 REALISEES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	2	26	106	0	11
Composés organiques	2	8	4	0	0
Pesticides	2	5	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	5	0	0
Radioactivité	4	0	0	0	0

### 5.2.2 REALISEES DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE SOGEDO

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	43	40	0	2
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous produits de désinfection	0	0	16	9	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité physico-chimique :

- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à SAINT AIGNAN – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à LA LANDE DE FRONSAC – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à CAVIGNAC – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à CAVIGNAC – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à SAINT GENES DE FRONSAC – non confirmée par la contre analyse du 15/10/2019

### 5.3 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Pour l'année 2019, toutes les analyses ont respecté les références de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

- 99 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique,
- En dehors du paramètre CVM, 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique.

**Les dépassements des références qualité sont essentiellement dus à un caractère ponctuellement agressif des eaux en sortie de production en raison d'une insuffisance de reminéralisation.**

**La campagne de prélèvement pour analyses CVM a mis en évidence des non conformités (sur 4 secteurs) pour lesquelles le syndicat a engagé deux types d'action :**

- **Renouvellement des conduites pour 2 secteurs**
- **Réalisation de purges et surveillance pour 2 secteurs**

**Un plan d'échantillonnage sur 4 ans est lancé et validé par l'ARS.**

Le bilan 2019 établi par l'ARS est présenté en annexe.

### 5.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La concentration maximale autorisée de plomb dans les eaux de distribution est diminuée par 5 selon le Décret 2001-1220.

L'arrêté du 4 novembre 2002 précise les modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb (et indirectement du cuivre et du nickel).

Les conclusions ont été les suivantes : Risque élevé

*Remarque : Les habitations possédant de vieux réseaux internes (généralement antérieur à 1945) doivent être vérifiés et remplacés par leur propriétaire.*

Sur le territoire syndical, tous les branchements au plomb ont été remplacés en domaine public.

---

## 6 TARIFICATION DE L'EAU

---

### 6.1 PRIX DE L'EAU

#### 6.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité) reversé par le délégataire à la collectivité pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,...) ;
- des redevances et taxes telles que l'Agence de l'Eau (préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux) ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1<sup>ère</sup> période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2<sup>ème</sup> période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

#### 6.1.2 LE PRIX DE L'EAU

Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'eau pour une durée de 12 ans. Les prix de base du délégataire s'établissaient à 20,65 € H.T. par an pour la prime fixe et à 0,422 € H.T. par m3 consommé. L'avenant n°1 du 16 novembre 2010 a porté le prix du m3 consommé à 0,442 € H.T. (la prime fixe restant inchangée à 20,65 € H.T. par an). Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

Le Conseil Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La prime fixe annuelle s'élève à 12,00 € H.T. et le m3 consommé à 0,38 € H.T. Ces tarifs ont été reconduits jusqu'en 2014.

Par délibération en date du 12 décembre 2014 le prix au m3 est passé à 0,41 € H.T.

### 6.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020) :

<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>
<b>SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS</b>
<b>SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup></b>

<u>Service de l'Eau</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/19	01/01/20	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	<b>22.920 €</b>	<b>23.396 €</b>	2.6%	22.920 €	23.396 €
Consommation (m <sup>3</sup> )	120	<b>0.478 €</b>	<b>0.501 €</b>	4.8%	57.360 €	60.094 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	<b>12.000 €</b>	<b>12.000 €</b>	0.0%	12.000 €	12.000 €
Part Collectivité (m <sup>3</sup> )	120	<b>0.410 €</b>	<b>0.410 €</b>	0.0%	49.200 €	49.200 €
<b><u>TIERS</u></b>						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m <sup>3</sup> )	120	<b>0.097 €</b>	<b>0.093 €</b>	-0.4%	11.640 €	11.112 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m <sup>3</sup> )	120	<b>0.330 €</b>	<b>0.330 €</b>	0.0%	39.600 €	39.600 €
<b>TVA</b>		5.50%	5.50%		10.5996 €	10.7472 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>				1.7%	<b>202.758 €</b>	<b>206.150 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>				1.3%	<b>1.388 €</b>	<b>1.407 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>				1.7%	<b>1.690 €</b>	<b>1.718 €</b>

En application de l'arrêté du 28 avril 2016, le prix de l'eau est également présenté sous la forme suivante :

- Abonnement : 37,34 € TTC par an
- Prix de l'eau au litre hors abonnement : **0,00141 € TTC/litre**

## 6.2 FACTURATION

### 6.2.1 TAUX D'IMPAYES

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2017	2018
Nombre de factures émises au 31/12/17:	50 267	51 357
Nombre de factures non soldées au 31/12/18 :	1 099	1 220
Montant facturé l'année précédente (€) :	4 558 227	4 680 958
Montant impayé au 31/12/17 (€) :	87 261.13	10 769.24
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>1.91%</b>	<b>2.28%</b>

### 6.2.2 GESTION DES ABONNES

Gestion des Abonnés	2018	2019	Evolution
<b>Facturation :</b>			
Nb Factures émises :	51 357	52 851	2.91%
<b>Relances :</b>			
Nb Relances simples :	9 828	9 603	-2.29%
Nb de relances majorées :	4 344	4 489	3.34%
<b>Contentieux :</b>			
Nombre :	696	389	125.40%
Montant :	104 069	139 703	34.24%
<b>Difficultés de paiement rencontrées :</b>			
Nombre d'échéanciers accordés	617	595	
Montants accordés	178 847	160 072	-10.50%
<b>Charte solidarité :</b>			
Nombre de dossiers présentés :	86	124	-31.20%
Nombre de dossiers acceptés :	27	38	-28.95%
Montant :	1 348	4 126	206.08%

### 6.2.3 TAUX DE RECLAMATIONS

Taux de réclamations (A)	2018	2019	Evolution
Nombre de réclamations écrites	13	20	53.85%
Nombre d'abonnés	23 206	23 799	2.56%
<b>Taux de réclamations / 1000 abonnés</b>	<b>0.56</b>	<b>0.84</b>	<b>50%</b>

### 6.2.4 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2018	2019
Nombre de dossiers traités	2	2
Volume total dégrévé (m <sup>3</sup> ) :	1 402	1 549
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	665	740

Demandes d'écrêttements	2018	2019
Nombre de dossiers traités	139	158
Volume total écrêté (m <sup>3</sup> ) :	57 642	66 392
Montant global du écrêtement en € (part gestion) :	27 470	32 259

## 6.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2019 est présenté en annexe.

---

---

## **7 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA**

---

### **7.1 ETAT DE LA DETTE**

La dette au 31/12/2018 et au 31/12/2019 est présentée dans les annexes jointes.

L'annuité totale payée au cours de l'exercice 2019 s'élève à 546 608 €.

#### **7.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT**

Pour l'exercice 2019, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 062 630 €.  
Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 656 126 €.

#### **7.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

La durée d'extinction de la dette est de 21 ans.

Les tableaux relatifs à l'extinction de la dette sont présentés en annexe.